



Paiement sans devis ni ordre de réparation?

Par **Thierl**, le **25/07/2011** à **23:02**

Bonjour,

Je vous expose mon cas :

- achat d'une tondeuse chez un commerçant.
- elle tombe en panne, sous garantie.
- je rapporte la tondeuse au commerçant.
- il me rappelle quelques jours après pour me dire que la panne vient d'une mauvaise utilisation de ma part.
- soit, le commerçant me dit qu'il a fait réparer la tondeuse par un tiers, et me demande 70€.
- il n'y a pas de devis, ni d'ordre de réparation.

Il ne veut me rendre la tondeuse sans le paiement, même sans être réparé.

Mes questions sont :

Ont-ils le droit d'intervenir sans ordre de réparation? Moi pensant que la garantie fonctionnait.

Ont-ils le droit de ne pas me rendre ma tondeuse même en panne ?

Si ils n'ont pas respectés certaines règles, sur quels articles de droit puis-je me baser ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **25/07/2011** à **23:52**

Sans devis oui

Sans ordre de réparation non

Donc LRAR de mise en demeure de vous rendre votre tondeuse et de produire l'ordre de réparation signé par vos soins, qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance

Par **Thierl**, le **26/07/2011** à **09:37**

Merci pour votre réponse qui va dans le sens de mes pensées, auriez-vous les articles de droit qui vont dans le sens de cette démarche pour appuyer mon courrier ?

Merci d'avance